

*Programme d'obligations agricoles*

Que la motion soit modifiée en remplaçant «comité de l'agriculture» par «comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques» et en remplaçant la date du 31 mars 1984 par la date du «25 juin 1984».

Voilà mes deux amendements. Pardon, mon amendement. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) me rappelle à l'ordre. Si la Chambre est d'accord, nous pouvons peut-être adopter cette motion à l'unanimité pour pouvoir renvoyer l'affaire au comité des finances et permettre à tout le monde de se mettre au travail.

● (1800)

**M. Forrestall:** Monsieur le Président, l'amendement du secrétaire parlementaire est parfaitement acceptable à nos yeux. Comme le 30 juin est la date d'ajournement automatique, pourrait-il envisager que le rapport soit soumis pour le lundi précédent, le 25 juin? Dans ce cas, c'est parfaitement acceptable.

**M. Fisher:** Monsieur le Président, le 25 juin est une bonne date, à mon avis. Si vous pouviez faire le changement au stylo, pour éviter toutes sortes de complications, la motion nous semblerait acceptable.

**Le président suppléant (M. Herbert):** La Chambre a entendu le texte de l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. Gurbin est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Herbert):** Le vote porte maintenant sur la motion modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. Gurbin, modifiée, est adoptée.)

**M. Evans:** Monsieur le Président, j'aimerais prendre maintenant la parole pour informer la Chambre que nous venons de recevoir de Stockholm la nouvelle que la candidature du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) a été proposée pour le Prix Nobel de la Paix.

**Des voix:** Bravo!

**M. Forrestall:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous constaterez que nous sommes d'accord de ce côté-ci de la Chambre pour accepter votre avis et, du consentement unanime, pour renoncer à la motion proposée au début de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, motion visant à prolonger le débat, afin que nous puissions maintenant dire qu'il est 18 heures et proposer normalement la motion d'ajournement.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Je pourrais faciliter encore davantage les choses au député. Comme il est plus de 18 heures, le débat sur la motion d'ajournement vient automatiquement à expiration. J'ajourne maintenant la Chambre à 14 heures demain.

(A 18 h 03, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)